

## **FORGES-EN-COURSES**

**Forges-en-Courses**

**29 JUIN 2025**

### **REGLEMENT**

#### **Article 1 : Inscriptions & Tarifs**

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Inscription sur [www.tropevent.com](http://www.tropevent.com) ou par courrier (Le bulletin d'engagement doit être envoyé accompagné du chèque correspondant à la course choisie et de la **photocopie de la licence, du PPS ou du certificat médical**)

Le chèque doit être établi à l'ordre de l'**US FORGIONNE ATHLETISME** et envoyé à l'adresse suivante le 24 juin 2025, au plus tard (cachet de la poste faisant foi) :

**M. Geoffroy DUBOC**

**547 route de Rouvray**

**76750 Bosc-Edeline**

#### **Tarifs des courses :**

- Courses enfants : Gratuit
- 10 km marche du Casino : 13 €
- 10 km du Casino : 13 €
- Semi-marathon Brayon : 18 € jusqu'au 15 juin 2025, 21 € jusqu'au 27 juin 2025, 24€ sur place.

Pour chaque inscription payante, 1€ sera reversé à TRANS-FORME, association fédérative française des sportifs transplantés et dialysés.

#### **Ouverture des courses :**

- Courses enfants : Ouvert pour les baby athlé, Ecole d'athlétisme, poussins, benjamins et minimes
- 10 km marche du Casino : Ouvert à partir de cadets
- 10 km du Casino : Ouvert à partir de cadets
- Semi-marathon Brayon : Ouvert à partir des juniors

**Pour les coureurs mineurs, « l'autorisation parentale » est obligatoire.**

#### **Article 2 : Licence et certificat médical**

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route.

Ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- Soit un PPS « Parcours de Prévention Santé », délivré sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme, et valide le jour de la course.

**ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.**

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

### **Article 3 : Retrait des dossards**

Les dossards sont à retirer le dimanche 29 Juin 2025 à partir de 7 h 30 au village « Forges-en-Courses ». (128, Avenue Olivier de Montalent. 76440 Forges les Eaux).

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible sur le devant du coureur lors de la course et à l'arrivée (sous peine de disqualification).

### **Article 4 : Epreuves, parcours, horaires**

Le lieu de départ et d'arrivée se situe au village « Forges-en-Courses » (128, Avenue Olivier de Montalent. 76440 Forges les Eaux)

Départ du semi-marathon Brayon : 9h15

⇒ Barrière horaire au ravitaillement du 14<sup>ème</sup> km pour 1h50 de course.  
(calculée pour 2h45 maximum sur le semi-marathon).  
Un coureur qui aurait décidé de continuer le semi-marathon, en ayant dépassé la barrière horaire au kilomètre 14, ne sera pas classé, et continuera le parcours sous ses propres responsabilités.

Départ du 10 km du Casino : 9h45

Départ du 10 km marche du Casino : 9h45

Départ des courses enfants : A partir de 11h30

### **Article 5 : Jury**

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent  
Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

### **Article 6 : Ravitaillement**

Des ravitaillements sont prévus tous les 5 kms. Des toilettes sont à votre disposition sur site.

### **Article 7 : Service médical**

Le service médical sera assuré par une équipe de secouristes et société d'ambulance.

### **Article 8 : Sécurité**

La sécurité est assurée par des commissaires de courses, des signaleurs aux carrefours, des bénévoles et des secouristes  
Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route.

### **Article 9 : Responsabilité**

Les organisateurs sont couverts par une assurance, les licenciés sont couverts par leurs licences. Les autres participants courent sous leurs propres responsabilités. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de vol.

### **Article 10 : Récompenses**

Remise d'un lot pour tous les concurrents.

Les 3 premiers au scratch (homme et femme) de chaque course seront récompensés, ainsi que le premier de chaque catégorie homme et femme.

Les 3 meilleurs déguisements seront récompensés.

Récompense pour le club ou association le plus représenté.

### **Article 11 : Classement**

Le classement des courses est réalisé par Tropevent. Vous disposez également des sites internet suivants : Tropevent, Normandie course à pied, CB2000, Braysport.fr, FFA, us-forgionne-athletisme.fr

### **Article 12 : Antidopage**

Un contrôle antidopage pourrait être effectué. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leurs propres responsabilités.

### **Article 13 : Droit à l'image**

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

### **Article 14 : Annulation des épreuves**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 15 : CNIL**

Conformément aux dispositions de la Loi “ Informatique et Liberté ” n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

### **Article 16 : Acceptation du règlement**

L'inscription à l'une des épreuves proposées vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.